



Déclaration de la FSU au CDEN du 25 juin 2018

Dans quel régime présidentiel vivons-nous aujourd'hui ?

Il est légitime de se poser cette question au regard de ce qui se passe dans notre pays. 500 000 € pour de la vaisselle élyséenne, un budget de 500 000 € pour la « première dame de France » qui rappelons-le n'a pas été élue, 25 000 € de frais de maquillage en quelques mois.

Notre président se comporte de plus en plus comme un monarque dont le crédo idéologique est l'extrême libéralisme. Des cadeaux par milliards à ses amis les riches et une déclaration de guerre aux pauvres avec le fameux « On dépense un pognon de dingue dans les aides sociales ».

Les services publics ne sont pas en reste : le programme « Action publique 2022 » a pour objectif de baisser la dépense publique en supprimant 120 000 emplois dans la Fonction publique, en abandonnant des missions, en privatisant...

Mais pour la Fonction publique : Emmanuel Macron ne tient pas sa promesse !

Le gouvernement n'a pas saisi l'occasion du **rendez-vous salarial** pour revaloriser les salaires des agents publics. Ainsi, il n'honore pas la promesse de campagne faite par Emmanuel Macron « d'améliorer le pouvoir d'achat de tous les salariés », puisqu'il laisse de côté plus de cinq millions d'agents de la Fonction publique !

Pire, il maintient le gel de la valeur du point d'indice et ne propose que quelques mesures dont la portée sera limitée (Compte Épargne Temps, aides au logement, indemnités kilométriques...).

En matière de **dialogue social**, le gouvernement a présenté aux organisations syndicales représentatives ni plus ni moins qu'un projet de « suppression du paritarisme » afin de faciliter une « déconcentration managériale » de la Fonction publique.

Il envisage une possible disparition des CHSCT (comités hygiène, sécurité, conditions de travail) en les fusionnant avec les CT. La disparition des CHSCT ouvrirait la porte au non respect par les employeurs publics de leurs obligations en matière de santé et sécurité au travail.

Il a l'intention également de supprimer les compétences des représentants des personnels dans les CAP (commissions administratives paritaires) en prévoyant de ne plus les consulter sur :

- les projets de mouvement des personnels,
- l'établissement des listes d'aptitude et des tableaux d'avancement annuels nominatifs,
- certaines sanctions disciplinaires...

Cela donnerait davantage de marge de manœuvre aux chefs de service et d'établissement. Cette volonté gouvernementale de contourner les élus des personnels est en contradiction avec le statut qui prévoit notamment que les fonctionnaires participent, par l'intermédiaire de leurs représentants, à leur gestion collective et à l'organisation des services publics.

Ces orientations sont en rupture avec le travail réalisé actuellement par les représentants et les élu(e)s des personnels pour améliorer les conditions de travail, garantir l'égalité de traitement, proposer des améliorations et protéger les personnels de l'arbitraire de hiérarchies ou des erreurs de l'administration.

Nous refusons ces projets et demandons le respect et l'amélioration de nos droits.

La politique gouvernementale impacte également le **second degré**.

A propos de « **Parcoursup** », depuis le 22 mai, de très nombreux élèves de terminale sont avec leur famille dans l'attente de réponses sur leur futur parcours scolaire et universitaire.

De nombreux témoignages ont révélé l'opacité des critères de sélection. Il est maintenant avéré que « Parcoursup » crée des inégalités selon les quartiers, les lycées ou les filières d'origine. Après des mois de communication gouvernementale sur le choix des jeunes et sur leur maîtrise des parcours, tout le monde se retrouve face à la dure réalité : il n'y a pas les places suffisantes pour accueillir chacun dans une formation post-bac correspondant à ses choix d'orientation. De nombreux lycéens, à ce jour sans solution, en pleine période d'examen de surcroît, sont assommés, découragés et en colère.

Ces nouvelles règles de l'accès aux études supérieures, sélectives et inspirées des lois du marché, viennent rompre avec des années de démocratisation de l'accès aux savoirs scolaires et universitaires. Dans l'immédiat, il est encore temps de rétablir de l'équité entre tous et la FSU demande au plus vite l'ouverture des capacités d'accueil nécessaires, la publication de tous les algorithmes locaux assurant les tris des dossiers et l'anonymat des lycées d'origine dans les procédures.

Dans ce contexte, la FSU demande l'abrogation de la loi ORE, l'abandon de « Parcoursup » et rappelle que les Psy-EN ont un rôle fondamental à jouer auprès des élèves, dans la construction de leurs projets. Elle s'oppose à toute forme de régionalisation de l'information et de l'orientation scolaire.

Concernant la **réforme du lycée**, la nouvelle organisation du lycée général et technologique, avec entre autres la disparition des séries générales à la rentrée 2019, laisse présager des retraits de moyens considérables. Nous chiffons à environ 100 ETP ces suppressions d'emplois possibles dans notre académie d'ici à 2020. Outre la baisse des horaires disciplinaires, la carte des enseignements de spécialité pour le cycle terminal sera déterminante tant pour assurer la diversité des formations sur tous les territoires et pour tous les élèves, que pour stabiliser les moyens et les équipes pédagogiques.

Les **enseignements technologiques** devenant facultatifs en seconde, l'avenir des filières technologiques devient très incertain d'autant que cette réforme fait suite à la réforme Chatel qui avait déjà bien dénaturé cette filière. En outre, le nombre d'épreuves locales qui seront passées par les élèves fait du baccalauréat un diplôme maison et les élèves risquent de passer beaucoup de temps en évaluation sur le temps de cours au détriment des apprentissages.

La FSU rejette cette réforme comme celle du **baccalauréat**, qui s'inscrit dans une logique de tri social en adéquation avec les nouvelles règles sélectives de l'accès aux études supérieures.

La réforme annoncée de la **voie professionnelle** est dans la suite logique de la généralisation du bac pro 3 ans lancée il y a 10 ans. Elle propose une baisse de plus de 10% des heures hebdomadaires de cours et les matières générales sont les premières concernées. De plus, le ministère s'engage dans l'instauration du mixage des temps de formation en CAP. Les jeunes préparant un CAP en 1, 2 ou 3 ans se retrouveraient dans le même groupe classe, ce qui est pédagogiquement intenable.

L'ensemble de ces mesures aboutirait à la suppression de milliers de postes de PLP et c'est peut-être le vrai but recherché : faire des économies sur le dos de l'enseignement professionnel sous statut scolaire.

Les ajustements des **programmes de collège** seront présentés au CSE du 12 juillet. Des ajustements à la dernière minute sont inacceptables. S'ils sont conséquents, la FSU demandera un échelonnement de leur mise en œuvre afin que les enseignants puissent s'en emparer.

Enfin, à propos de la **formation des maîtres**, dans un rapport paru fin mai, la Cour des Comptes déplore l'augmentation du nombre de contractuels dans l'Éducation nationale et le manque d'attractivité du métier d'enseignant.

Si l'on peut partager certains éléments du constat, à l'inverse les préconisations qu'elle fait sont inacceptables : inscription au concours avant même l'obtention de la licence, épreuves d'admissibilité placées en fin de L3, celles d'admission en M1 ou M2, contractualisation, « rationalisation » de l'offre de formation, bivalence voire polyvalence des enseignants, annualisation du temps de travail...

Évidemment, rien n'est dit sur les **pré recrutements** ni sur une revalorisation globale qui permettraient d'attirer davantage de jeunes vers nos métiers. Il ne s'agit donc pas d'améliorer la formation des maîtres, comme cela est nécessaire, mais d'aller vers un recrutement des stagiaires par contrat et ainsi d'augmenter le recrutement des contractuels, conformément aux projets de CAP 2022.

Pour la FSU, Faire évoluer une formation actuellement insatisfaisante est nécessaire, cela ne veut pas dire l'appauvrir, et l'attractivité de nos métiers passe par un plan beaucoup plus large de revalorisation à tous les niveaux.

Fédération syndicale Unitaire du Puy-de-Dôme

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.24.83 ✉ fsu63@fsu.fr

